



# Tourcoing

## Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebrucq  
BP 80479  
59208 Tourcoing Cedex  
Tél. : 03 20 23 37 00  
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLICQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU NORD  
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,  
De la Commande Publique et  
Des Affaires Juridiques et Immobilières  
DFCPAJI\_D2026\_0113

Demande de subvention  
Crèche Câlin-Câline

-----  
Dotation politique de la Ville (DPV) 2026 –  
Préfecture du Nord

-----  
**Application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales**  
-----

**Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.2122-22 et L.2122-23 permettant la délégation de signature du Maire par le conseil municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 7 du 28 mars 2026 portant délégation des compétences du Conseil Municipal au Maire et, notamment son 25° permettant au Maire de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions et de régulariser les actes et conventions y afférents ;

Considérant que le bâtiment actuel de la crèche Câlin-Câline, construit en 1972, ne correspond plus aux normes thermiques et/ou énergétiques ni aux nouvelles pratiques des professionnels ;

Considérant que la Ville de Tourcoing souhaite donc reconstruire une crèche et l'annexe locale Protection Maternelle et Infantile (PMI) au cœur du projet urbain d'envergure NPRU Tourcoing Bourgogne visant à la revalorisation du quartier ;

Considérant que, s'agissant d'une opération d'envergure dont le poids budgétaire pour la Ville de Tourcoing est significatif, celle-ci souhaite solliciter un financement auprès de la Préfecture du Nord au titre Dotation politique de la Ville (DPV) 2026 ;



## DECIDONS

**Article 1** : De solliciter une subvention auprès de la Préfecture du Nord au titre Dotation politique de la Ville (DPV) 2026 pour le projet de reconstruction de la crèche Câlin-Câline.

**Article 2** : Le montant de la subvention demandée est arrêté à : 375 000 € HT (trois cent soixante-quinze mille hors taxe).

**Article 3** : Les dépenses 2026 sont inscrites au budget 2026.

**Article 4** : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

**Article 5** : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance au Conseil Municipal.

**Article 6** : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la Trésorerie pour information.

**Article 7** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Tourcoing dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible sur le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le 22 MAI 2026

Doriane BECUE  
Maire de Tourcoing

22 MAI 2026

Accusé Réception en Préfecture le :  
Publié sur le site de la Ville le :



*BUDGET PRJN*

*Service de Contrôle de Légalité*

Acte n° : **DAJI\_D2026\_0113** avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **22/05/2026**

Objet : **Demande de subvention - DPV crèche câlin-câline**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Finances locales - Subventions**

Date de télétransmission : **22/05/2026** Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **1032\_001.pdf**

Annexes :

*Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL*

*12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com*



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**Accusé de Réception**

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260522-DAJI\_D2026\_0113-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **22/05/2026**

